

88

502315

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1.

DOCUMENT 8 BIS - DOSSIER PEDAGOGIQUE - UNITE DE FORMATION

1. La présente proposition émane du réseau (1)

- Communauté française Libre - confessionnel
 Provincial et communal Libre - non confessionnel

et se rapporte à l'établissement suivant :

8.117.002
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE
INSTITUT D'ENSEIGNEMENT
DE PROMOTION SOCIALE
Avenue Herbofin
6800 LIBRAMONT-CHEVIGNY
Tél. 061/22 46 71

n° matricule :
n° de téléphone :

2. Intitulé de l'unité de formation :

710101.U11R1

GEOGRAPHIE

Niveau 1

3. Finalités de l'U.F. : repris en annexe n°1 de page(s) (2)

4. Connaissances préalables requises : repris en annexe n°2 de page(s) (2)

5. Classement de l'U.F.:

Enseignement secondaire de transition du degré inférieur

6. Recommandations particulières pour la constitution des groupe
ou de regroupement repris en annexe n°3 de page(s) (2)

7. Programme du (des) cours : repris en annexe n°4 de page(s) (2)

8. Fixation des capacités terminales: repris en annexe n°5 de page(s) (2)

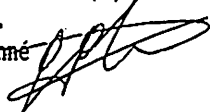
9. Profil du (des) chargé(s) de cours: repris en annexe n°6 de page(s) (2)

-
- (1) Biffer les mentions inutiles
(2) A compléter

11. Horaire de l'U.F. :

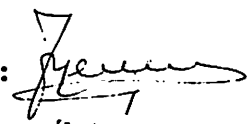
Horaire minimum

1. Dénomination des cours	Classement des cours	Nb total de périodes
Approche du monde économique	CG	40
2. Part d'autonomie		
Total des périodes		40

11. Date de la proposition du P.O. : 8/2/93
Signature du : (1) | Transmis par le réseau
Chef d'établissement de la C.F. | le :
~~Représentant du P.O. subventionné~~ 

12. Observation du service d'inspection (annexe éventuelle)

Date : AVIS FAVORABLE
LE 25 03 93
E. LAMOTTE | Signature :

14. DECISION : ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~
Motivation de la décision :
Date : 31 MARS 1993 | Signature : 
J. MEUNIER

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

Finalités générales de l'U.F.

Dans le respect de l'article 7 du Décret de la Communauté Française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette U.F. doit

1. concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
2. répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels
3. contribuer à responsabiliser les personnes dans leur apprentissage.

Finalités particulières de l'U.F.

1. Assurer une première étape de la formation générale dans le cadre des études au niveau de l'enseignement secondaire inférieur de promotion sociale.
2. Développer des capacités d'observation, de critique, d'interprétation.
3. Assurer une étape de la formation générale dans le cadre d'un curriculum d'études préparant au niveau secondaire supérieur.

CONNAISSANCES PREALABLES REQUISES

Pour être admissible dans l'U.F., l'étudiant doit attester d'une maîtrise suffisante dans la compréhension d'un message écrit, d'un message oral, des connaissances et des techniques mathématiques (niveau de difficulté correspondant à celui attendu en fin de sixième année primaire).

L'épreuve éventuelle à laquelle il se soumettra en français peut être décrite de la manière suivante:

Disposant d'un texte d'une part, après avoir entendu le message oral d'autre part, l'étudiant devra compléter un document comportant des questions à choix multiples et/ou des questions à appariement et/ou des questions de type «vrai/faux» et/ou des textes lacunaires.

Il convient de ne pas fausser l'évaluation des réponses de l'étudiant en lui demandant une production écrite impliquant une maîtrise de la langue.

Elle présentera un caractère diagnostique et sa préparation inclura les critères de réussite; sa durée n'excèdera pas 30 minutes.

Conformément à l'article 10 du l'Arrêté de l'Exécutif de la Communauté Française du 18 novembre 1991 relatif aux dossiers pédagogiques de régime 1, est également admissible comme élève régulier de cette U.F., le candidat porteur:

du certificat d'études de base délivré depuis moins de quatre ans à la date du début de l'unité de formation

ou

du certificat d'enseignement secondaire inférieur (C.E.S.I.) ou d'un titre équivalent.

ANNEXE 3

Date:

RECOMMANDATIONS PARTICULIERES POUR LA CONSTITUTION DES
GROUPES OU DE REGROUPEMENT

néant.

PROGRAMME DES COURS**1. GEOGRAPHIE PHYSIQUE.**

Le relief

Formes en Belgique : plaine, plateau, colline, vallée.

représentation cartographique

les grand traits du relief de la Belgique

Le climat

L'hydrographie

2. GEOGRAPHIE HUMAINE.

La population

COMPETENCES A MAITRISER

L'étudiant sera capable de

1. Mettre en relation

élucider des photographies

élucider des graphiques

élucider des cartes

2. Recueillir l'information

3. Mettre en problème

construire un avant-projet

concevoir l'axe important d'un travail

rédigier un schéma structuré

rédigier un résumé

énoncer des conclusions

contrôler des sources documentaires

FIXATION DES CAPACITES TERMINALES

1. Pour aider l' étudiant à progresser dans ses apprentissages, l' évaluation sera formative. Elle s'exercera d'une façon continue en s'intégrant aux activités d'enseignement. Elle devra permettre d'assurer très rapidement les remédiations nécessaires à la poursuite fructueuse des études.
2. Une épreuve finale ne sera donc pas le seul moment d'évaluation car elle ne permettrait pas de rencontrer les propositions reprises au 1° ci-dessus.
3. Il est important que l'appréciation du professeur se fonde aussi sur des travaux écrits.
4. Les outils d'évaluation seront construits à partir des objectifs poursuivis énoncés à l'annexe 4. Elle comprendra les critères de réussite.

PROFIL DU CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera
un enseignant